

## Décision

**fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, Adjoint-e en gestion administrative – BAP J, organisé par l'Université de Lille.**

Le Président de l'Université de Lille

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2021 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

## **DÉCIDE**

Article 1<sup>er</sup> : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, Adjoint-e en gestion administrative – BAP J, organisé par l'Université de Lille est composée ainsi qu'il suit :

- M. Damien BESEGHER, Directeur des services d'appui à la Faculté des sciences et technologies, Université de Lille, Président de jury
- Mme Stéphanie JEAN, Directrice des services d'appui à l'IUT B de Tourcoing, Université de Lille
- M. DURREAU Olivier, Directeur Général des Services Adjoint, Centrale Lille

Article 2 : Le Président de l'Université de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 19 avril 2021

Pour le Président et par délégation,  
La Directrice Générale des Services



Marie-Dominique SAVINA